

**PROJET PROGRAMME DE LA JOURNEE DE FORMATION
EN DROIT DU TRAVAIL**

Jeudi 7 Octobre 2004 à l'Hôtel Sheraton

FIL CONDUCTEUR DE LA JOURNEE ANIMEE PAR :

◆ M. Abid KABADI :	Gérant Associé du Cabinet Juristes-Conseils Partners, Président de la Commission Droit de l'Entreprise - CGEM
◆ M. Farid ELBACHA :	Professeur à la Faculté de Droit de Rabat-Agdal
◆ M. Mohamed TADILI :	Directeur du Travail au Ministère de l'emploi et de la Formation Professionnelle.

**RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL AU REGARD DU NOUVEAU
CODE DE TRAVAIL :**

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE :

- De la naissance,
- de l'existence,
- et de la rupture de la relation de travail.

I- L'Entrée en vigueur du code et la situation des contrats en cours :

- Contrats à durée indéterminée
- Accords collectifs
- Règlement intérieur ou autre
- Contentieux en cours, (né avant l'entrée en vigueur et non réglé)

A- La naissance du contrat de travail :

- Période de pré-embauche
- Période d'essai
- Les clauses obligatoires
- Les clauses facultatives
- Les clauses interdites.

B- L'existence du contrat de travail :

- Les droits et les obligations de l'Employeur
- Les droits et les obligations du salarié
- Le Rôle du règlement intérieur

..!...

C- La Fin des Relations individuelles de Travail : les différents modes de rupture des relations individuelles du travail :

◆ **Les conséquences juridiques de la rupture des relations individuelles de travail :**

- **Le règlement des litiges en Droit du Travail :**

- 1) Par le Recours aux Tribunaux
- 2) Par le Recours à l'Arbitrage

◆ **Les conséquences fiscales de la rupture des relations individuelles du travail.**

CONCLUSION :

- ◆ **Présentation d'un clausier imaginaire du contrat de travail,**